

## INSTALLATION DU COMITE DU SYANE

### suite au renouvellement des conseils municipaux en 2026

#### Collège des communes - Arrondissement d'Annecy

Le Comité du SYANE sera renouvelé à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

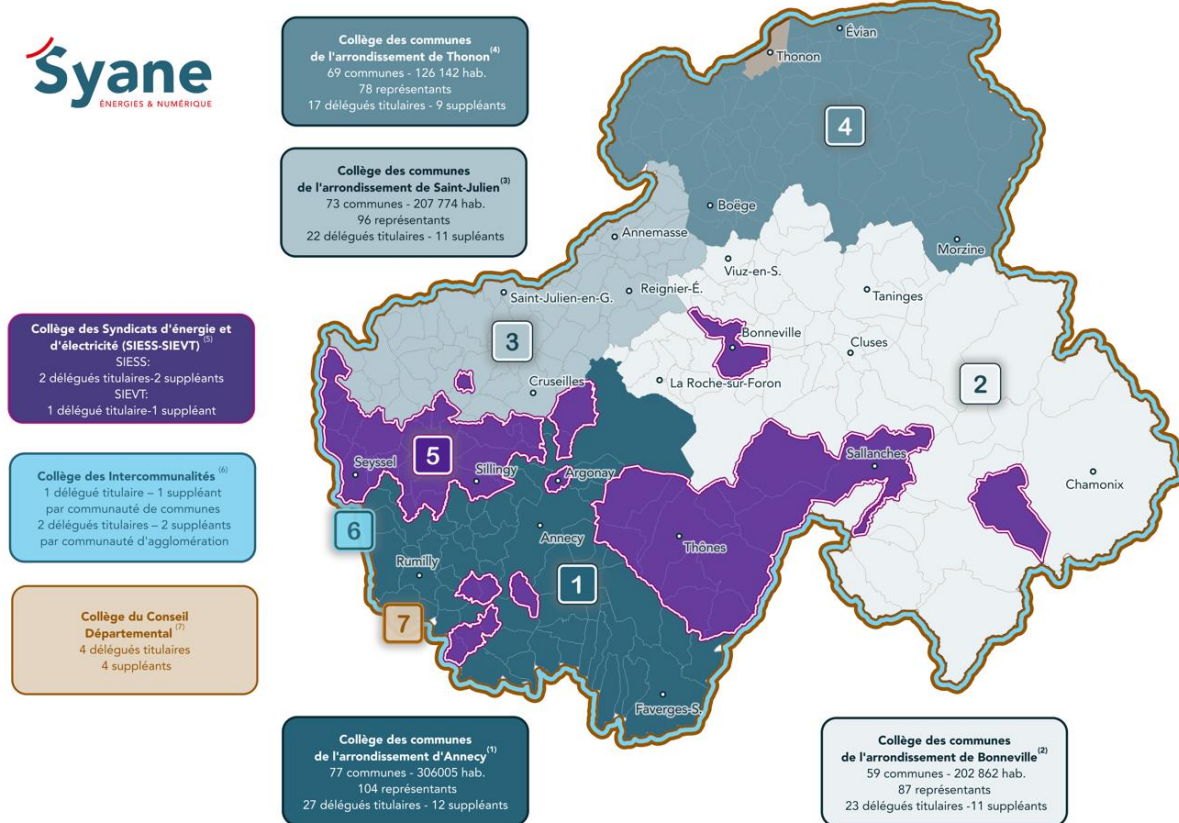
La composition du Comité est fixée conformément à l'article 7 de ses statuts révisés en date du 11 décembre 2025.

La procédure et le planning prévisionnel d'installation du Comité sont les suivants :

#### **1. Rappel du principe et des étapes de la procédure**

Le Comité est composé de délégués représentant 7 collèges :

Collège		Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Communes	Arrondissement d'Annecy	27	12
	Arrondissement de Bonneville	23	11
	Arrondissement de Saint-Julien	22	11
	Arrondissement de Thonon	17	9
Total Collège des communes		89	43
Département		4	4
Intercommunalités <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les Communautés de Communes adhérentes)</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les Communautés d'Agglomération adhérentes)</i>		19	19
Syndicats intercommunaux d'énergie et d'électricité <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Vallée de Thônes (SIEVT))</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS))</i>		3	3
TOTAL		115	69



Les délégués du Collège des communes sont élus en 2 étapes :

- **1<sup>ère</sup> étape** : chaque commune désigne un ou plusieurs représentants (suivant l'importance de sa population) au collège de son secteur géographique, selon la règle :

Communes < 3 500 habitants	1 représentant
Communes de 3 500 à 7 000 habitants	2 représentants
Communes de 7 001 à 13 000 habitants	3 représentants
Communes de 13 001 à 30 000 habitants	4 représentants
Communes de 30 001 à 100 000 habitants	5 représentants
Communes > 100 000 habitants	8 représentants

**Les représentants sont impérativement désignés parmi les membres du Conseil municipal.**

**365 représentants seront ainsi désignés sur les 4 collèges d'arrondissement.**

Collèges	Communes	Habitants	Représentants = référents
Annecy	77	306 005	104
Bonneville	59	202 862	87
St-Julien	73	207 774	96
Thonon	69	126 142	78
<b>Totaux</b>	<b>278</b>	<b>842 783</b>	<b>365</b>

**Ces représentants sont dénommés « référents du Syane ».**

➤ **2ème étape** : dans chacun des quatre arrondissements, les référents du Syane désignés par les communes se réunissent pour élire, en leur sein, les délégués au Comité, selon les règles suivantes :

- Nombre de délégués à élire (pour chacun des 4 arrondissements) :

Les communes sont regroupées par tranche de population.

Pour chaque tranche de population, la population totale des communes est cumulée.

Le nombre de délégués à élire au Comité est ensuite calculé conformément aux ratios suivants :

<b>Tranche de population</b>	<b>Population cumulée des communes de la tranche</b>	<b>1 délégué au Comité pour :</b>
Communes < 3 500 hab.	Population des communes < 3 500 hab.	6 000 habitants
Communes de 3 500 à 7 000 hab.	Population des communes de 3500 à 7 000 hab.	9 000 habitants
Communes de 7 001 à 13 000 hab.	Population des communes de 7 001 à 13 000 hab.	12 000 habitants
Communes de 13 001 à 30 000 hab.	Population des communes de 13 001 à 30 000 hab.	15 000 habitants
Communes de 30 001 à 100 000 hab.	Population des communes de 30 001 à 100 000 hab.	18 000 habitants
Communes > 100 000 hab.	Population de la commune > 100 000 hab.	21 000 habitants

Enfin, pour chaque tranche, un nombre de délégués suppléants est calculé sur la base d'un délégué suppléant pour deux délégués titulaires.

Avec règle d'arrondi inférieur ou supérieur (et 1 au mini si <1)

**Les délégués titulaires qui siègeront au Comité, ainsi que les délégués suppléants, sont élus par le collège, tranche par tranche, parmi les référents du Syane des communes de chaque tranche concernée.**

## 2. Planning prévisionnel d'installation du Comité

INSTALLATION DU COMITE DU SYANE  
après renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026

Date	Evènement
Dimanche 15 mars 2026	1er tour des municipales
Dimanche 22 mars 2026	2ème tour des municipales
Dimanche 29 mars 2026	Date limite d'élection des maires
Jeudi 30 avril 2026	Date limite de réception des noms des représentants des communes au sein du SYANE (=référénts du SYANE)
Mardi 19 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de BONNEVILLE
Jeudi 21 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de THONON
Mardi 26 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de SAINT-JULIEN
Jeudi 28 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur d'ANNECY

Date	Evènement
1er avril 2026 - 28 mai 2026	Désignation des délégués - EPCI, SIESS et SIEVT

Date	Evènement
Jeudi 11 juin 2026	Installation du Comité du SYANE - Election du Président - Election du Bureau - Fixation du nombre de VP - Election de la COP et de la CAO - Délégations du Comité au Bureau et Président - Indemnités de fonction du Président et des VP - Remboursement des frais de déplacement des délégués du Comité

Date	Evènement
Jeudi 25 juin 2026	1er Comité nouvellement constitué - Adoption du compte financier unique pour l'exercice 2025
	1er Bureau nouvellement constitué

### 3. Composition du Collège des communes - Arrondissement d'Annecy

Collège des Communes - Arrondissement d'Annecy						
Seuils	Nom de la commune	Population totale INSEE 2025	Numéro du représentant (= référent du SYANE)	Nom	Prénom	Qualité
< 3.500 hab.	Alby-sur-Chéran	2 732	1			
	Alex	1 180	2			
	Allèves	404	3			
	Bloye	579	4			
	Bluffy	416	5			
	Boussy	522	6			
	Chainaz-les-Frasses	703	7			
	Chapeiry	1 002	8			
	Charvonnex	1 574	9			
	Chavanod	3 190	10			
	Chevaline	185	11			
	Choisy	1 776	12			
	Crempigny-Bonneguête	337	13			
	Cusy	1 893	14			
	Dingy-Saint-Clair	1 514	15			
	Duingt	1 104	16			
	Entrevernes	196	17			
	Étercy	1 005	18			
	Giez	582	19			
	Gruffy	1 552	20			
	Hautville-sur-Fier	1 180	21			
	Héry-sur-Alby	1 006	22			
	La Balme-de-Thuy	471	23			
	La Chapelle-Saint-Maurice	123	24			
	La Clusaz	1 657	25			
	Lathuile	1 131	26			
	Le Bouchet-Mont-Charvin	251	27			
	Le Grand-Bornand	2 100	28			
	Les Clefs	728	29			
	Les Villards-sur-Thônes	1 153	30			
	Leschaux	330	31			
	Lomay	598	32			
	Lovagny	1 410	33			
	Manigod	1 028	34			
	Marcellaz-Albanais	2 121	35			
	Marigny-Saint-Marcel	723	36			
	Massingy	875	37			
	Menthon-Saint-Bernard	1 964	38			
	Mésigny	829	39			
	Montagny-les-Lanches	850	40			
	Moye	1 021	41			
	Mûres	892	42			
	Nâves-Parmelan	1 023	43			
	Nonglard	744	44			
	Quintal	1 292	45			
	Saint-Eusèbe	646	46			
	Saint-Eustache	516	47			
	Saint-Félix	2 483	48			
	Saint-Ferréol	888	49			
	Saint-Jean-de-Sixt	1 600	50			
	Saint-Sylvestre	605	51			
	Sales	2 367	52			
	Sallenôves	868	53			
	Serraval	830	54			
	Talloires-Montmin	1 969	55			
	Thusy	1 204	56			
	Val de Chaise	1 421	57			
	Vallières-sur-Fier	2 912	58			
	Vaux	1 117	59			
	Versonnex	735	60			
	Veyrier-du-Lac	2 393	61			
	Viuz-la-Chiésaz	1 388	62			
> 3.500 & < 7.000 hab.	Argonay	4 041	63			
	Doussard	3 845	64			
	Groisy	4 263	65			
	La Balme-de-Sillingy	5 492	66			
	Saint-Jorioz	6 603	67			
	Sevrier	4 476	68			
	Sillingy	5 957	69			
	Thônes	6 924	70			
	Villaz	3 707	71			
	Epagny Metz-Tessy	9 167	72			
> 7.000 & < 13.000 hab.	Faverge-Seythenex	7 762	73			
	Fillière	10 322	74			
	Poisy	9 669	75			
	Rumilly	16 904	76			
> 100.000 hab.	Annecy	134 985	77			
			78			
			79			
			80			
			81			
			82			
			83			
			84			
		85				
		86				
		87				
		88				
		89				
		90				
		91				
		92				
		93				
		94				
		95				
		96				
		97				
		98				
		99				
		100				
		101				
		102				
		103				
		104				

Nombre total de représentants  
=référents du SYANE

306 005      104

#### **4. Synthèse du nombre de délégués au Comité à élire par les Collèges des communes**

Collège	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Nb total de représentants (=référents) à désigner	Nb de délégués titulaires à élire	Nb de délégués suppléants à élire
<b>Annecy</b>	77	306 005	104	27	12
A < 3.500 hab.	62	71 888	62	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	45 308	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	4	36 920	12	3	1
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 904	4	1	1
F > 100.000 hab.	1	134 985	8	6	2
<b>Bonneville</b>	59	202 862	87	23	11
A < 3.500 hab.	42	59 415	42	10	5
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	44 371	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	49 348	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	3	49 728	12	4	2
<b>St-Julien</b>	73	207 774	96	22	11
A < 3.500 hab.	60	73 253	60	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	6	31 168	12	3	1
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	48 932	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 443	4	1	1
E > 30.000 & < 100.000 hab.	1	37 978	5	2	1
<b>Thonon</b>	69	126 142	78	17	9
A < 3.500 hab.	62	79 262	62	13	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	5	29 310	10	3	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	2	17 570	6	1	1
<b>Total général</b>	278	842 783	365	89	43

#### **5. Autres renseignements**

Le Collège des communes de l'arrondissement d'Annecy sera réuni le :

**Jeudi 28 mai 2026 à 17h45  
au siège du SYANE  
2107 route d'Annecy - 74330 POISY  
(ouverture des portes à 17h30)**

Lors de cette réunion, le Collège élira ses délégués au Comité.

Chaque référent du Syane désigné par sa commune recevra une convocation personnelle avec la liste des référents (et leur fonction) membres du Collège, ainsi qu'un rappel du nombre de délégués titulaires et suppléants qui seront à élire pour chacune des tranches de population.

Les candidatures seront enregistrées en début de séance, lors de la réunion du Collège.

Une fois élus, les délégués seront convoqués pour l'installation du Comité du SYANE prévue le :

**Jeudi 11 juin 2026 à 17h30 au siège du SYANE**

Pour l'installation du Comité le 11 juin 2026, seuls les **délégués titulaires** seront convoqués. Les **délégués suppléants** seront invités aux réunions du Comité ultérieures à la séance d'installation.

Lors du Comité d'installation, seront élus le Président et un Bureau composé de 30 membres.

L'exécutif (Vice-Présidents) sera élu par le Bureau, lors d'une séance programmée le 25 juin 2026.

Le Comité se réunit au moins 5 fois par an.  
Le Bureau se réunit environ 9 fois par an.

Il est prévu de créer différentes Commissions et groupes de travail :

- Commission d'appel d'offres (CAO),
- Commission d'ouverture des plis (COP),
- Commissions spécialisées (Affaires générales, Maîtrise de l'énergie / Energies renouvelables, Réseaux secs et Eclairage public, Communications électroniques...).